

## **CLASSEMENT DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC**

*(selon l'article GNI du règlement national de sécurité)*

### **ETABLISSEMENTS INSTALLES DANS UN BATIMENT :**

- J Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées (7)
- L Salles d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usages multiples
- M Magasins de vente, centres commerciaux
- N Restaurants et débits de boissons
- O Hôtels et pensions de famille
- P Salles de danse et salles de jeux
- R Établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement (8)
- S Bibliothèques, centres de documentation (2)
- T Salles d'expositions
- U Établissements sanitaires
- V Établissements de culte
- W Administration, banques, bureaux
- X Établissements sportifs couverts
- Y Musées

### **ETABLISSEMENTS SPECIAUX :**

- PA Établissements de plein air
- CTS Chapiteaux, tentes et structures (4)
- SG Structures gonflables
- PS Parcs de stationnement couverts
- GA Gares (5)
- OA Hôtels-restaurants d'altitude (5)
- EF Établissements flottants (6)
- REF Refuges de montagne

*(1) Remplacé par arrêté du 7 juillet 1983.*

*(2) Modifié par arrêté du 11 novembre 1989.*

*(3) Ajouté par arrêté du 23 janvier 1985.*

*(4) Remplacé par arrêté du 23 janvier 1985.*

*(5) Ajouté par arrêté du 10 juillet 1987.*

*(6) Ajouté par arrêté du 10 novembre 1994.*

*(7) Ajouté par arrêté du 19 novembre 2001 (JO du 6 février 2002).*

*(8) Modifié par arrêté du 13 janvier 2004 (JO du 14 février 2004).*